



EXTRAIT du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 9 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CARCELLER, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Jeanine NONROY, Claude GOUJON, Catherine GIL, Norbert ALAÏMO, Marie-Claire FRYDER, Laure DESVARD, Christophe BOYER, Ludovic GAHLAC, Pauline LAINÉ-CURTAN, **Virginie GUSTAVE** Christian LIGONNIERE.

Etaient excusés :

Amélie D'HURLABORDE

Etaient absents :

Myriam DREYER

Ont donné procuration :

Amélie D'HURLABORDE donne procuration à Claude CARCELLER

En exercice	15
Présents	13
Votants	14
Pour	
Contre	
Abstention	

Date de la convocation :

Secrétaire de séance : Christophe BOYER

Objet : Modification du tableau des emplois

N° DEL 20251209-030

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que depuis la rentrée scolaire 2025, plusieurs emplois ont été créés. Par délibération du 3 octobre dernier un poste dont les missions consistent à apporter un soutien à la cantinière sur le temps du repas et la surveillance des enfants au périscolaire du soir.

Après deux mois de travail, il s'avère que la quotité d'heures prévues au départ de 12,5/35^{ème} ne suffisent pas et qu'il faut que l'agent soit présent sur le temps de la pause méridienne de 11h30 à 15h00, soit 1h30 de plus les 4 jours de cantine. Cette quotité annualisée doit passer à 17,5/35^{ème}.

De plus notre agent du patrimoine en CDI, dont le poste a été créé par délibération du 24 septembre 2024 pour une quotité d'heures annualisée de 25/35^{ème}. Au vu des nombreux ateliers et animations que notre agent met en place, il s'avère que son temps de travail de départ avait été sous-estimé. Cette quotité annualisée doit passer à 27/35^{ème}.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ◆ **DECIDE** l'augmentation de la quotité d'heures annualisées, à compter du 1^{er} janvier 2026 pour nos agents suivants,
 - Agent d'aide à la pause méridienne et au périscolaire du soir à temps non complet, à raison de 17,5/35^{ème} pour assurer à 100% de son temps de travail à l'accompagnement de la cantinière et des animateurs sur le temps de la pause méridienne de 11h30 à 15h00 à la cantine de et de 16h à 18h00 au périscolaire du soir.
 - Agent du patrimoine à raison de 27/35ème pour assurer à 100% de son temps de travail à la médiathèque
- ◆ **PRECISE** que la rémunération sera basée sur celle du cadre d'emploi des adjoints techniques et des adjoints du patrimoine.
- ◆ **CHARGE** le Maire d'effectuer toutes les démarches utiles à cet effet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

Claude CARCELLER.



TABLEAU DES EMPLOIS

TABLEAU DES EMPLOIS TITULAIRES

Emplois à temps complet

Emplois	Nombre	Cadre d'emploi
Service administratif	3	
Secrétaire générale de Mairie : Elaboration et suivi budgétaire - Suivi des marchés publics - gestion du personnel – conseil municipaux	1	Attaché territorial
Accueil du public – état civil - service électoral - secrétariat - suivi location des salles et association	1	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe
Comptabilité - Gestion de l'urbanisme	1	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe
Service technique	2	
Encadrement de l'équipe technique : Instruction des dossiers d'urbanisme - suivi des chantiers - suivi des réseaux d'eau et d'assainissement	1	Agent de maîtrise
Ouvrier polyvalent (entretien de la voirie et des bâtiments, fleurissement, travaux dans les forêts, ...)	1	Adjoint technique
Service social	1	
Aide aux institutrices des classes de maternelle - surveillance de la garderie périscolaire	1	ATSEM
TOTAL à temps complet	6	

Emplois à temps non complet

Service de restauration scolaire et périscolaire	1	
Aide à l'accompagnement de la cantinière et des agents d'animation sur le temps méridien et le soir au périscolaire	1 17,5/35	Adjoint technique <i>(recrutement en CDD si aucune candidature de titulaire)</i>
Service social	3	
Service d'animation périscolaire	3 20/35 21/35 16/35	Adjoint d'animation <i>(recrutement en CDD si aucune candidature de titulaire)</i>
Service social	1	
Aide aux institutrices des classes de maternelle - surveillance de la garderie périscolaire	1 33.5/35	ATSEM <i>(recrutement en CDD si aucune candidature de titulaire)</i>
TOTAL à temps non complet	5 (3.08 ETP)	

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS CONTRACTUELS

Emplois à temps complet

Service technique - CDI	1	
Ouvrier polyvalent (entretien de la voirie et des bâtiments, fleurissement, travaux dans les forêts, ...)	1	Adjoint technique
Service périscolaire - CDI	1	
Responsable du service d'animation périscolaire	1	Animateur territorial
TOTAL à temps complet	2	

Emplois à temps non complet -			Accusé de réception en préfecture 034-213401730-20251209-30_2025_12_09-DE Date de télétransmission : 11/12/2025 Date de réception préfecture : 11/12/2025
Service administratif - CDI	1		
Agent postal communal	¹ 18.5/35	Adjoint administratif	
Service culturel - CDI	1		
Responsable médiathèque	¹ 27/35	Adjoint du patrimoine	
Service Restauration scolaire - CDI	1		
Responsable de la cantine	¹ 30/35	Adjoint technique	
TOTAL à temps non complet	3 (2,16 ETP)		

Soit 16 agents pour 13,24 équivalents temps plein